

Lancement du Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre

Une initiative privée offrant un soutien financier aux entrepreneurs confrontés à des abus administratifs, réglementaires ou judiciaires au Canada.

QUEBEC, QUEBEC, CANADA, August 13, 2026 /EINPresswire.com/ -- [Yanik Guillemette](#) annonce aujourd'hui le lancement du Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre, une initiative privée visant à soutenir financièrement des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et de petites entreprises confrontés à des situations administratives, réglementaires ou judiciaires susceptibles de compromettre leurs activités.



Le Fonds Yanik Guillemette

Créer et développer une entreprise comporte déjà une part importante de risque financier, d'incertitude et de responsabilité. Le Fonds part toutefois d'un principe simple : un entrepreneur ne devrait pas être contraint d'abandonner la défense de ses droits uniquement parce que les coûts d'une procédure juridique dépassent ses moyens.

“

La liberté d'entreprendre ne consiste pas à être au-dessus des lois. Elle signifie pouvoir entreprendre dans un cadre prévisible et équitable, avoir une véritable possibilité de défendre ses droits.”

Yanik Guillemette

Au fil des dernières années, Yanik Guillemette a échangé avec de nombreux entrepreneurs ayant été confrontés à des procédures longues et coûteuses, à des décisions administratives contestées ou à des situations dans lesquelles le coût de la contestation pouvait devenir plus important que la décision elle-même.

« La justice est un droit, mais elle demeure parfois

difficilement accessible lorsque les coûts juridiques deviennent disproportionnés par rapport aux ressources d'un entrepreneur ou d'une petite entreprise », explique Yanik Guillemette.

Une mission axée sur la liberté d'entreprendre

Le Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre a pour mission d'offrir un soutien financier à certains dossiers présentant un intérêt réel pour la communauté entrepreneuriale.

Le Fonds ne vise pas à financer indistinctement des litiges commerciaux ou privés. Les demandes doivent notamment concerner une situation liée directement à l'activité entrepreneuriale et présenter des enjeux administratifs, réglementaires ou judiciaires significatifs.

Une attention particulière est accordée aux dossiers susceptibles de contribuer à clarifier les limites du pouvoir administratif, à établir un précédent utile ou à améliorer les pratiques ayant un impact plus large sur les entrepreneurs.

Une approche structurée et indépendante

Le Fonds ne fournit aucun conseil juridique et ne mandate pas directement les avocats représentant les demandeurs.

Les candidats doivent être représentés par un professionnel du droit ou être disposés à le devenir et présenter un dossier suffisamment documenté pour permettre son évaluation.

Chaque demande est examinée individuellement selon les critères d'admissibilité du Fonds, notamment la nature de la situation, ses conséquences sur l'activité entrepreneuriale, les recours recherchés, les coûts juridiques anticipés et la capacité du demandeur à financer lui-même la procédure.

Les demandes et les décisions du Fonds demeurent confidentielles.

Réduire le déséquilibre des ressources

L'environnement réglementaire dans lequel évoluent les entreprises canadiennes est devenu particulièrement complexe.

Dans la vaste majorité des cas, les règles et les mécanismes administratifs fonctionnent normalement. Toutefois, lorsqu'un entrepreneur estime être confronté à une erreur, une décision disproportionnée ou un exercice abusif du pouvoir administratif, le déséquilibre de ressources peut devenir considérable.

Une PME ou un travailleur autonome ne dispose généralement pas des mêmes ressources financières et juridiques qu'une institution publique, un organisme réglementaire ou une grande organisation.

Pour certains entrepreneurs, cette réalité signifie qu'ils renoncent à un recours avant même qu'un tribunal puisse se prononcer sur le fond de leur dossier.

Le Fonds souhaite contribuer à réduire ce déséquilibre.

Défendre un cadre entrepreneurial prévisible et équitable

Pour le Fonds, la liberté d'entreprendre ne signifie pas que les entrepreneurs doivent être soustraits aux lois ou à la réglementation.

Elle repose plutôt sur l'existence d'un environnement juridique prévisible, équitable et respectueux des droits de chacun.

En permettant à certains dossiers d'être adéquatement présentés devant les tribunaux ou les instances compétentes, le Fonds souhaite contribuer à l'évolution du droit, à l'amélioration des pratiques administratives et au maintien de la confiance des entrepreneurs envers les institutions.

« La liberté d'entreprendre ne consiste pas à être au-dessus des lois. Elle signifie pouvoir entreprendre dans un cadre prévisible et équitable, et avoir une véritable possibilité de défendre ses droits lorsqu'une décision est contestée », ajoute Yanik Guillemette.

Soumettre une demande

Les entrepreneurs, travailleurs autonomes et petites entreprises estimant répondre aux critères du Fonds peuvent consulter les conditions d'admissibilité et soumettre leur dossier directement sur le site officiel :

<https://fondsyanikguillemette.ca/>

Les personnes connaissant un entrepreneur confronté à une situation correspondant à la mission du Fonds sont également invitées à lui faire connaître l'initiative.

À propos du Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre

Le Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre est une initiative privée ayant pour mission de soutenir financièrement certains entrepreneurs, travailleurs autonomes et petites entreprises confrontés à des enjeux administratifs, réglementaires ou judiciaires liés à leurs activités.

Le Fonds privilégie les dossiers susceptibles d'avoir une portée dépassant la situation individuelle du demandeur et pouvant contribuer à améliorer l'environnement entrepreneurial au Québec et au Canada.

[Pour en savoir davantage](#)

[À propos de Yanik Guillemette](#)

Yanik Guillemette

Fonds Yanik Guillemette pour la liberté d'entreprendre

[email us here](#)

Visit us on social media:

[LinkedIn](#)

[X](#)

This press release can be viewed online at: <https://www.einpresswire.com/article/933956921>

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.

© 1995-2026 Newsmatics Inc. All Right Reserved.